

Championnat Vétérán par équipes

Saison 2025/ 2026 Phase 2

En 2^{ème} phase, les poules sont établies selon le classement de chaque équipe à la fin de la 1^{ère} phase. 22 équipes sont engagées dont 2 nouvelles en deuxième phase (PONT SCORFF GESTEL TT 2 + MUZILLAC TT2) . 1 équipe ne repart pas (L'AS DE TREFFL'1)

Le vainqueur de la poule « élite »(POULE 1) sera champion du Morbihan par équipes vétérans.

INFOS CLUBS :

- Pontivy- Saint THURIAU-Malguénac TT reçoit salle SAINT NEOT à MALGUENAC.
- Le FLK LORIENT reçoit le mercredi uniquement salle de KERSABIEC
- MUZILLAC TT reçoit le mercredi uniquement salle Clos des moines rue Docteur Calmette MUZILLAC
- CTT VANNES MENIMUR reçoit le mercredi uniquement salle Richemont rue de la salle d'asile VANNES
- PSG TT reçoit le mercredi uniquement
- GVHTT reçoit uniquement le mercredi
- Le FOLCLO reçoit uniquement le mercredi
- PLOEMEUR 56 TT reçoit uniquement le mercredi

Poule 1

- 1 FLEP PORT LOUIS (1)
- 2 CTT VANNES MEN (2)
- 3 GOLFE TT 56 (2)
- 4 EXEMPT
- 5 GVHTT TT(1)
- 6 GOLFE TT 56 (3)
- 7 BRANDERION TT(1)
- 8 FLK LORIENT (1)

Poule 2

- 1 FC ST RAOUL (1)
- 2 GOLFE TT 56 (1)
- 3 MUZILLAC TT(1)
- 4 FL LANESTER (1)
- 5 FOLCL LORIENT(1)
- 6 CTT VANNES MEN (1)
- 7 PONT SCORFF GEST TT(1)
- 8 FLK LORIENT (2)

Poule 3

- 1 PONTIVY TT (1)
- 2 PONTIVY TT (2)
- 3 MUZILLAC TT (2)
- 4 LA GUIDELOISE(1)
- 5 FLEP PORT LOUIS(2)
- 6 PLOEMEUR 56 TT (1)
- 7 PONT SCORFF GEST TT(2)
- 8 EXEMPT

Dates phase 2 : J8 le 17 février, J9 le 10 mars, J10 le 24 mars, J11 le 07 avril, J12 le 5 mai, J13 le 19 mai., J14 le 02 juin.

Important : les rencontres de la 2^{ème} phase devront être terminées pour le **05 JUIN 2026 dernier délai** : il n'y aura pas de report accepté après cette date.

Date et heure : le Comité préconise le mardi soir 20h30. Les clubs ont la possibilité d'avancer librement l'horaire des rencontres sous réserves d'accord préalable de l'équipe adverse. Toutefois, plusieurs clubs ayant la disponibilité exclusive de leur salle un autre jour de la semaine tel qu'indiqué plus haut, l'association visiteuse se devra se conformer à ce jour. **Pour toutes modifications de date soit pour avancer ou reculer la rencontre d'une semaine, il est demandé l'accord préalable de l'association adverse et du responsable de la Commission Vétérans (Titre II- Art 116 des règlements sportifs).**

Pour toute demande d'information s'adresser à Patrick EVENO
Responsable Commission Vétérans

Mail : veteran.cd56tt@homail.com

Portable : 06 85 21 59 79